



COMMUNE DE MORVILLARS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2013 PROCES VERBAL

L'an deux mille treize, le 12 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Françoise RAVEY, Maire,

Mesdames et Messieurs : Jean-François BOICHARD - Sabine GAY - Yoann GROSDÉMOUGE - Virginie LAVIE - Didier PIERRE - Vincent SPADARO – Jean-Daniel TREIBER - Joëlle ZUMBIHL.

Etaient excusés : Lydie BAUMGARTNER (pouvoir Françoise RAVEY) - David LAVALETTE (pouvoir Jean-François BOICHARD) Nora MANSOUR - Eric RUCHTI (pouvoir Joëlle ZUMBIHL) - Michelle SCHLATTER (pouvoir Jean Daniel TREIBER).

Le Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions. Monsieur Didier PIERRE est désigné secrétaire de séance. Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

1/ AFFAIRES BUDGETAIRES

Rapporteur Joëlle ZUMBHIL

A/ DOSSIER TRAVAUX EGLISE

L'Eglise de Morvillars est en indivision avec la commune de Méziré.

Une commission intercommunale a été créée pour décider et suivre l'avancée des travaux.

La commune de Morvillars prendra en charge les opérations financières pour le compte des deux communes.

Il est donc nécessaire budgétairement de créditer la totalité des travaux.

Soit inscrire au budget :	*en recette au compte 4582	70 000 €
	*en dépense au compte 4581	70 000 €

Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne remet pas en cause l'équilibre du budget primitif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la décision modificative telle que présentée,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

B/ DOSSIER GT TERRASSEMENT

L'entreprise GT terrassement a effectué des travaux de mise aux normes du tout à l'égout aux abords de l'église.

Au moment du paiement, la trésorerie interpelle la commune car l'assainissement est une compétence de la CAB. Pour ne pas bloquer le paiement à l'entreprise, la trésorerie a procédé au règlement mais demande une délibération qui décide de prendre en charge la dépense en lieu et place de la CAB. En parallèle nous nous rapprocherons de la CAB pour régler ce dossier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre en charge la dépense en lieu et place de la CAB,
- de se rapprocher de la CAB pour régler le dossier,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

C/ ADMISSION EN NON VALEUR

Lors du conseil municipal de janvier, il a été décidé de procéder à l'admission en non-valeur d'un montant total de 1 300 €. Cette décision a été portée au budget sur une mauvaise imputation. Il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour alimenter le compte 6541.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la décision modificative telle que présentée,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

D/ REGIE DE RECETTES

La médiathèque est à nouveau ouverte au public. Mme Liliana Micovic a accepté de dépanner provisoirement tout en assurant sa mission première à la restauration scolaire. Une réflexion est en cours concernant le devenir de la médiathèque.

Pour le paiement des inscriptions, il est nécessaire de mettre en place un avenant à l'arrêté de création d'une régie de recettes en nommant Mme Liliana Micovic comme régisseur et Mme Lydie Baumgartner régisseur adjoint.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de nommer Mme Micovic - régisseur de la médiathèque,
- de nommer Mme Baumgartner – régisseur adjoint,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

E/ REVISION DES LOYERS

Le loyer d'un local à usage d'habitation peut être révisé chaque année sur l'initiative du bailleur, à la date indiquée dans le contrat de location ou, à défaut, à la date anniversaire de ce contrat. En l'absence d'une clause de révision, le loyer restera le même pendant toute la durée du bail. La clause de révision prend généralement pour référence le dernier indice de référence des loyers publié à la date de signature du contrat ou à sa date d'entrée en vigueur.

L'indice de référence des loyers d'un trimestre donné correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. Il est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre de 1998. L'évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation est arrondie à deux décimales.

L'indice fait l'objet d'une publication au Journal Officiel. C'est la date de publication de l'indice au *Journal Officiel* qui sert de référence.

Afin d'uniformiser les révisions de l'ensemble des loyers communaux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'indice du 4^{ème} trimestre et une révision globale en février de chaque année.

2/ ECOLE PUBLIQUE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Jean-Daniel TREIBER

L'école publique communale a mené une activité cirque pendant l'année 2012/2013.

Il a été convenu qu'une partie du budget alloué pour 2013 soit reversé à cette activité.

Lors du paiement, la trésorerie a demandé une délibération du conseil municipal autorisant la dépense.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la dépense liée à l'atelier cirque de l'école communale.

3/ TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2013/2014

Rapporteur : Françoise RAVEY

Les tarifs de la restauration scolaire doivent être revus pour l'année scolaire 2013/2014

Les tarifs actuels sont :

Quotient familial	Morvillars	Extérieur
inférieur à 321	5.50 €	7.00 €

de 321 à 599	6.00 €	7.00 €
de 600 à 1179	6.50 €	7.50 €
supérieur à 1179	7.00 €	7.50 €

* Ces tarifs comprennent l'accueil périscolaire soit 2.40 € (soit 1.20 € l'heure).

La variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est de 2.00 % en 2012 (source INSEE).

Au vu du contexte économique et des travaux en cours à l'école,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter le prix de restauration scolaire pour l'année 2013/2014

4/ CONTRAT COMMERCIAL – CONTRAT DE LOCATION

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

En date du 1^{er} septembre 2003, la commune de Morvillars donne location d'un local commercial de 50 m² environ sis 3 b place du marché 90120 Morvillars à Mme DIONGUE Angélique pour l'installation d'un salon de coiffure. Le bail est consenti pour une période de 9 ans soit jusqu'au 31 août 2012.

En date du 15 septembre 2008, Mme Diongue cède le fonds de commerce à Mme Plumeleur Marie avec l'accord de la commune de Morvillars. Cette décision est authentifiée par un acte notarié signé le 27 août 2008. Le loyer est fixé à 193.83 € par mois révisable tous les trois ans. La période initialement déterminée dans le bail initial est maintenue.

Le contrat n'ayant pas été renouvelé en son temps, Mr Boichard a rencontré Mme Plumeleur pour régulariser ce dossier. En parallèle, un contrôle de conformité électrique et un diagnostic amiante seront réalisés par le cabinet Alpes Contrôle.

Il est à noter qu'aucuns travaux n'ont été entrepris depuis 10 ans.

Après discussion,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser les contrôles de conformité par le cabinet Alpes Contrôle,
- de reporter au prochain conseil la décision de renouvellement de bail,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

5/ CONTRAT COPIEUR

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

La commune a un contrat de location avec l'entreprise Burocom pour le photocopieur installé en mairie et celui installé à l'école.

Le photocopieur de l'école montre des signes de faiblesse depuis l'an dernier, et le copieur mairie n'est plus assez performant compte tenu de l'évolution du service administratif.

Il est proposé de transférer le copieur mairie à l'école et d'acquérir un copieur plus performant à la mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de se prononcer sur le transfert du photocopieur de la mairie à l'école,
- d'approuver le devis tel que présenté,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

6/ ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

En matière d'éclairage public, le SIAGEP propose aux communes membres de participer au remplacement des ampoules à vapeur de mercure qui seront interdites sur le marché en avril 2015.

Il s'agit d'une opération sur trois ans (à raison de 10 luminaires remplacés par an) et subventionnée à 50 %.

Il semble intéressant que la commune de Morvillars bénéficie de cette offre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de se prononcer sur le renouvellement des luminaires communaux suivant les modalités proposées par le SIAGEP,
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

7/ ONF DEVIS DE TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-François BOICHARD – Vincent SPADARO

En complément de la délibération du 13 novembre 2012, qui approuvait le programme de travaux 2013, Il est nécessaire d'approuver le devis de travaux pour les parcelles 1-13-39.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter sur le programme de travaux dans la forêt communale pour 2013/2014
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent.

8/ CHANTIER JEUNES 2013

Rapporteur : Jean-Daniel TREIBER

Le Chantier jeunes est renouvelé pour cette année 2013 avec quelques modifications par rapport à l'année dernière. Cette année, il s'agira de préparer les décorations de Noël à travers une réalisation collective et citoyenne. Il aura lieu du 08 au 12 juillet 2013. La commune s'est rapprochée des Francas pour mettre en place cet atelier par le biais d'une convention.

Le chantier jeunes est prévu pour 16 ados. 20 jeunes se sont inscrits. Nous avons donc distingué les jeunes inscrits pour la première fois, qui sont prioritaires, et les jeunes qui ont déjà participé les autres années.

Un tirage au sort parmi les jeunes ayant déjà participé (6 jeunes) est effectué par deux personnes dans le public pour sélectionner deux d'autre eux. Le sort a désigné Virginie REYPE et Amine AZZABI.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la convention de partenariat avec les Francas telle que présentée,
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions,
- d'autoriser Mme le maire à signer tout document afférent.

9/ JEUNES SAPEURS POMPIERS – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Joëlle ZUMBHIL

L'association des jeunes sapeurs-pompiers du centre des Tourelles à Morvillars sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention pour 2013.

Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et deux contre :

- ne pas attribuer une subvention à l'association des jeunes sapeurs-pompiers pour 2013 afin de rester conforme à la position de principe édictée en début de mandat.

10/ CAB COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Françoise RAVEY

Suite aux nouvelles modalités de composition des conseils communautaires – loi 2012-1561 du 31/12/2012, La loi vise à revenir sur les règles limitatives de représentation des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération ainsi que sur le plafonnement du nombre des vice-présidents, qui s'appliqueront lors du prochain renouvellement des conseils municipaux en 2014.

Le 20 décembre 2012, le Sénat a adopté sans modification, en deuxième lecture, la proposition de loi modifiée par l'Assemblée Nationale le 19 décembre 2012.

Mme Le Maire, Eric Ruchti sont délégués titulaires et Jean Daniel Treiber est membre suppléant. Mme le Maire a fait partie d'un groupe de travail qui a réfléchi à la future composition des délégués, elle expose au conseil municipal les conclusions retenues.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de suivre la proposition de la Communauté d'Agglomération Belfortaine

11/ CONVENTION VIDE GRENIER DU 18 AOUT 2013

Rapporteur : Françoise RAVEY

Les associations ACCA et Tennis Club de Morvillars organiseront le traditionnel vide grenier le dimanche 18 aout 2013 à Morvillars. Une demande d'autorisation est parvenue en mairie. Comme l'an dernier, une convention d'organisation et de mise à disposition sera mise en place.

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser les associations ACCA et Tennis Club à l'organiser le vide grenier du dimanche 18 août 2013.

12/ DEPLACEMENT DE LA BENNE A DECHETS VERTS

Rapporteur : Jean François BOICHARD

La benne à déchets verts actuellement installée rue du Général Leclerc aux abords de la piste cyclable, pose problème quant à la dégradation de la chaussée suite au passage de nombreux véhicules.

Il est proposé de la déplacer vers les bacs à verre à l'entrée de la rue du stade.

Après concertation avec le public présent, et discussion,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réfléchir sur le déplacement de la benne à déchets verts,
- faire procéder à la réfection de la chaussée.

13/ DECISIONS DU MAIRE

Madame le fait lecture d'un courrier de Mr le Sous-Préfet quant à la bonne tenue des archives départementales et l'excellent travail du personnel communale en charge de l'archivage.

14/ QUESTIONS DIVERSES

Questions posées par J Daniel Treiber rapporteur de Mme Michèle Schlatter

- où en est-on du concours des maisons fleuries ?

Mme le Maire et le Conseil Municipal sont étonnés de la question puisque Mme Schlatter est responsable de la commission fleurissement.

- est-ce-que le candélabre sur le parking Des Ouches sera remplacé ?

Réponse de J F Boichard : un devis est demandé pour installer un nouveau luminaire et une protection, ainsi que pour un bloc éclairant incrusté dans le sol. La meilleure solution sera retenue.

- Est-ce-que le marché des saveurs aura lieu ?

Réponse de Mme Zumbhil : il a été décidé en commission (où Mme Schlatter était présente) que le marché des saveurs n'aura pas lieu. La commission réfléchit sur une idée qui donnera une nouvelle identité festive à Morvillars.

Point sur les travaux en cours

Jean-François BOICHARD donne quelques informations sur les travaux en cours :

- l'abattage des arbres dangereux rue des mésanges a eu lieu ce mercredi 12 juin.

Un lot d'affouage sera proposé prochainement aux affouagistes.

- Suite à la réunion publique, et la révision du devis de l'entreprise Signaux Girod initialement proposé, la commande des panneaux de signalisation partira très prochainement. Les panneaux seront installés cet été.

Séance levée à 22 h 25